

Deuil , mort et don d'organes

Mme. Bouyaya Imène

La perte d'un être cher est une réalité difficile à imaginer et à accepter par les proches notamment lorsque le décès se produit d'une manière inattendue et dans des circonstances violentes telles que les suicides et les accidents par exemple. La brutalité et la non préparation des endeuillés va être à l'origine de plusieurs réactions, tant sur le plan affectif (choc, tristesse, colère, culpabilité...) que comportemental (agitation, pleurs, lamentations, isolement...), ou bien encore sur le plan cognitif (distraction, mauvaise concentration...), ce qui rend difficile l'approche de la famille du défunt notamment pour parler de dons d'organes ou de transplantation. En plus du deuil et ses complications, le sujet même "des dons d'organes" est mal accepté par certaines familles algériennes de par leur méconnaissance de la religion sur les questions de la représentation du corps, de l'âme.

Par ailleurs, la tradition comme la coutume font de la mort un sujet tabou entouré de mystères et de fantasmes que le morcellement d'un cadavre risque d'amplifier surtout en période d'installation du deuil et devant le rite qui impose l'inhumation presque instantanée de l'être cher. Enterrement qui du fait qu'il doit avoir lieu rapidement pour atténuer les souffrances et les blessures des familles complique l'approche psychologique qui consiste non seulement à annoncer la mort mais aussi à affronter la question du prélèvement d'organes ou de tissus chez un proche qui de surplus est en « état de mort encéphalique », concept un peu trop technique pour les profanes .

C'est cette cascade de situations aussi délicates les unes comme les autres qu'il faudra bien comprendre et assimiler pour pouvoir obtenir les consentements nécessaires à la multiplication des transplantations d'organes et de tissus à partir de cadavres « au cœur battant ».